

Image not found or type unknown



Favoriser une association

Par **Leon87**, le **05/08/2014** à **04:50**

Bonjour, rnadministrateur d'une radio associative, nous souhaiterions savoir si une collectivité peut demander à notre association de payer une indemnité d'hébergement (3500€/an) alors qu'elle héberge déjà une autre radio associative (concurrent) gratuitement?rnrnAfin que notre association continue à fonctionner, nous avons dû signer une convention d'hébergement avec cette collectivité.rnrnAvons nous une possibilité de recours pour une égalité de traitement notamment envers un média?rnrnMerci d'avance pour vos réponses.rnLéon